

J'ai été momentanément interrompu, mais l'honorable député m'a paru en train d'expliquer un passage essentiel de son discours qu'on a pu mal interpréter ou mal saisir. Que l'honorable député s'en tienne à cela, et tout rentrera dans l'ordre.

M. Brewin: Je n'ai qu'une ou deux choses à ajouter et c'est ce que je m'employais à faire. Le député qui a dit que j'avais abandonné la tradition anglicane a mal compris mes propos. J'allais terminer mes observations en disant que l'église anglicane du Canada elle-même a fait figurer sur son drapeau ou emblème, reconnu, je crois, par une loi du Parlement, non pas une ni trois, mais bien quatre feuilles d'érable non pas rouges mais vertes, et ces feuilles ne sont pas tigées. Cependant, aucune tradition anglicane n'exige que les fidèles de cette église adoptent un drapeau en particulier. Je déplore que mon honorable ami ait parlé au cours de ce débat-ci d'une prétendue orthodoxie religieuse à propos de la question à l'étude.

L'église dont nous parlons tous les deux a élargi ses horizons, de sorte qu'on ne peut plus dire comme autrefois que l'église anglicane, c'était le parti conservateur en prières. A mon avis, on ne devrait pas le laisser entendre.

Le très hon. M. Diefenbaker: Sauf votre respect, monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Le député sait très bien que des déclarations de ce genre sont toujours déplacées. Étant baptiste, je m'intéresse toujours à l'orthodoxie religieuse et je ne crois pas que même ce fait justifie ce que l'honorable représentant a fait.

M. l'Orateur: La parole est à l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, j'entends participer à ce débat, car je partage l'inquiétude de millions de Canadiens à ce sujet. Ma préoccupation dépasse la question des drapeaux dont nous sommes saisis présentement; ce qui me préoccupe, c'est le Parlement lui-même.

Je voudrais qu'il fût possible d'installer ici une sorte de miroir qui permettrait à chacun de nous en cette enceinte de voir ce que le Parlement a l'air au cours de ce débat. A défaut de cela, nous devrions au moins nous arrêter aux rapports que nous recevons de nos électeurs, aux instances qui nous sont faites d'en arriver à des décisions sur les questions dont nous sommes saisis.

Samedi dernier, j'ai eu le plaisir de passer la journée dans un joli village de ma province du Manitoba. Ce n'était pas dans ma circonscription; c'était celle de mon ami, l'honorable député de Portage-Neepawa (M. Enns). C'est une circonscription sympathique aux conservateurs. Il n'y avait aucun doute parmi les personnes que j'ai rencontrées—et j'en ai rencontré un grand nombre à une réunion—quant au drapeau qu'elles veulent. C'est le pavillon rouge.

Mais, monsieur l'Orateur, pas une personne présente à cette réunion de samedi passé qui avait lieu dans cette circonscription conservatrice, sympathique au pavillon rouge, n'agitait de drapeaux ou n'a essayé de m'imposer ses idées en ce qui concerne le drapeau. Chaque personne qui m'a parlé m'a demandé: «Qu'est-ce qui ne va pas au Parlement? Qu'est-ce qu'il y a qui ne va pas là-bas, que vous continuiez à parler sans fin? Êtes-vous fous? N'avez-vous aucun jugement, aucune discipline, ne vous souciez-vous pas de ce que les Canadiens peuvent penser du Parlement?»

Si je prends la parole, c'est pour inviter instamment tous les députés à bien examiner ce que nous faisons à l'institution même du Parlement en prolongeant ce débat, et en lui donnant parfois un certain caractère—le public pourra d'ailleurs prendre connaissance du hansard de cet après-midi. Je fais donc appel à tous mes amis de tous les partis à la Chambre, quels que soient leurs points de vues sur le drapeau, en leur demandant de bien comprendre qu'une chose plus importante est en jeu que de remporter la victoire dans ce débat, ou d'imposer une solution, ou encore de voir qu'un chef de parti triomphe sur l'autre. Ce qui importe davantage, c'est de sauvegarder la dignité, l'intégrité et l'importance du Parlement lui-même. Les députés n'ignorent pas que j'ai toujours énergiquement préconisé...

M. Bigg: De couper les cheveux en quatre.

M. Knowles: ...la recherche du moyen de nous imposer à nous-mêmes des restrictions, de façon à ne plus avoir ces débats prolongés. Le fait est si bien connu que je n'ai pas besoin de m'attarder aux propositions que j'ai formulées en faveur de la limitation conventionnelle des débats. Cependant les députés savent également que le débat une fois amorcé, il est impossible, selon ma ferme conviction, de modifier le Règlement tant que les délibérations sont en cours; il est même impossible d'appliquer l'article 33 du Règlement, celui qui s'applique à la clôture, sans porter un préjudice irréparable au Parlement. Je dirai donc aux députés, et même à ceux qui, en poursuivant ce débat, suivent une ligne de conduite que je déplore, que si la